

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 2-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 14
Membres présents : 10
Membres absents : 4
Procurations : 2

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 avril 2023
à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 06 avril 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - M Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Yannis BLAISE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN -

Absents excusés : Mmes Mylène FAUL – Marine FRISSON - Damien GUENAIRE

Absents : M Jonathan WEIBEL -

Quorum : atteint

Secrétaire de séance désignée par vote : Philippe PIERRON à l'unanimité

N°2023D1304-05 :

Objet : Budget eau : Constitution de dossiers de subventions : Étude diagnostique réseau d'eau

Madame la Maire rappelle que la commune a participé à l'étude mutualisée de diagnostic du réseau d'eau proposée par la CCSMS en 2022. La MATEC a été mandatée pour la réalisation de cette étude.

Ce diagnostic permet à la commune d'avoir une visibilité de l'état du réseau et sur les travaux à effectuer à court, moyen et long termes.

Après concertation entre les communes du syndicat des eaux Brouderdorff, Plaine de Walsch, Niderviller, il a été décidé que le syndicat rejoigne l'étude.

Les montants à charge des communes s'en trouvent ainsi modifiés.

Pour la commune de Niderviller, l'étude représente un montant de 3750€ HT 4500€ TTC
La somme est inscrite à la section investissement du budget eau.

La MATEC est chargée de monter le dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

L'exposé de la Maire entendu,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de Niderviller, et de passer des contrats (bureau d'études, etc) pour engager une réflexion sur les investissements futurs à réaliser sur les réseaux d'eau potable ;

AUTORISE le lancement des consultations et la passation du marché pour l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de Niderviller, et de retenir Moselle Agence Technique en tant qu'assistant à maître d'ouvrage pour le lancement de cette opération,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention aux services de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un financement espéré de cette étude diagnostique à hauteur de 70%.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des marchés des intervenants nécessaires, en cas de besoin, à la mise en place de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable : bureau d'études, AMO, etc,

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire,
par transmission à la Sous-Préfecture, le 13 avril 2023.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

